

Dispositions générales

Organisateur:

Union des Amis de l'Helvétie, Abbaye de Vullierens, 1115 Vullierens

Genre de tir :

Date et horaires des tirs :

Mercredi 29 août 2018

17h30-19h00

Jeudi 30 août 2018

17h30-19h00

Vendredi 31 août 2018

14h00-19h00

Samedi 1 septembre 2018

8h00-11h30 / 13h30-17h00

Stand:

Vullierens

Capacité:

4 cibles, système électronique SIUS

Conditions générales de participation

1. Le tir est réservé uniquement aux membres des Abbayes participantes.

2. Un tireur ne peut tirer que pour une seule Abbaye.

3. Les participants sont tenus de tirer la munition fournie par la société organisatrice.

 Les armes et leur maniement doivent être conformes aux prescriptions des règles de tir de la FST et de l'ordonnance sur le tir hors service du DDPS.

5. Marquage selon le système SIUS AG conforme aux règles de tir de la FST.

6. Le dépôt du livret de tir auprès du secrétaire fait office de rangeur.

7. Le bureau de tir est ouvert 30 minutes avant le début des tirs et fermé 30 minutes avant la fin des tirs.

8. Classes d'âge :

Juniors (17-20 ans)

1998-2001

A Elite (21-59 ans)

1959-1997

V Vétérans (60-69 ans)

1949-1958

SV Séniors-vétérans (70 et plus)

1948 et antérieur

9. Armes:

Seules les armes d'ordonnance sont admises.

(Mousqueton, Fass 57 et Fass 90)

Armes libre et fusil standard exclus.

10. Catégories :

B Fass 57, avec moyens auxiliaires admis jusqu'au 31.12.2002 (dioptre)

Fass 57/02.

D Armes d'ordonnance : mousqueton, fusil long, Fass 90 et Fass 57

avec moyens auxiliaires admis depuis le 01.01.2003 (ring) Fass 57/03

11. Positions:

Selon PT FST et article 4 du règlement FAV :

Fass 57 et Fass 90 :

Appui réglementaire sur bipied.

Mq:

Couché bras franc ; V et SV appui autorisé.

12. En tout temps, les règles de tir et les prescriptions concernant le tir sportif de la FST sont applicables.

13. Toutes les contestations et tout cas imprévus par ce règlement seront tranchés par la commission de tirs.

Pour l'Abbaye de Vullierens :

L'Abbé-Président :

Pour la commission des tirs :

Luc-Francis Martignier

Frédéric Jaggi



Cible : <u>EXERCICE</u>

Armes: Mousqueton, fusils d'assaut 57 et 90, selon article 9 du règlement.

Champs des points : Cible A10.

Nombre de coups : 5 coups par passe.

Genre de tir : Coup par coup.

Positon : Selon article 11 du règlement.

Prix de la passe : 5.-, munition comprise.

Répartition : Aucune.

Disposition spéciale : Une passe peut être interrompue à volonté. Libre passage à toutes les cibles



Cible:

INTER-ABBAYES

Armes:

Mousqueton, fusils d'assaut 57 et 90, selon article 9 du règlement.

Champs des points :

Cible A10.

Nombre de coups :

Passe unique de 8 coups.

Genre de tir :

5 cpc + 3 cpc, feu de série en 90 sec. dès le 1er coup.

Positon:

Selon article 11 du règlement.

Prix de la passe :

100.-, par Abbaye, plus 18.- par tireur, munition comprise.

Classement:

Par Abbayes.

Distinction:

Pour les mousquetons, Fass 57/03 et Fass 90 :

68 pts et plus pour les Actifs (A)

66 pts et plus pour les Juniors (J) et Vétérans (V)

65 pts et plus pour les Seniors-Vétérans (SV).

Pour les Fass 57/02:

66 pts et plus pour les Actifs (A)

64 pts et plus pour les Juniors (J) et Vétérans (V)

63 pts et plus pour les Seniors-Vétérans (SV).

Répartition:

Individuelle: Aucune.

Abbayes:

Le 75% du produit net réparti au 2/3 des Abbayes.

Challenges:

Cf règlement des challenges « Gruyère AOP », « Amis de Morges »,

« Les Guérites », « Saurer », « Participation ».



Cible:

GROUPE (Challenge du Léman)

Nombre de tireurs :

5 par groupe.

Armes:

Mousqueton, fusils d'assaut 57 et 90, selon article 9 du règlement.

Champs des points :

Cible A10.

Nombre de coups :

Passe unique de 6 coups.

Genre de tir :

Coup par coup, feu de série, 2 minutes dès le 1er coup.

Positon:

Selon article 11 du règlement.

Prix de la passe :

50.- par groupe, munition comprise. Pas de finance individuelle.

Distinction:

Aucune.

Répartition:

Le 80% du produit net réparti au 2/3 des groupes.

Challenges du Léman:

Attribué au groupe ayant le meilleur total à l'addition des 5 résultats.

Appui par le ou les meilleurs coups marqués à 100 pts.

Seules les Abbayes qui ont participé au concours avec 2 groupes au minimum

peuvent prétendre à l'attribution de ce challenge.



Cible:

CHANEY

Armes:

Mousqueton, fusils d'assaut 57 et 90, selon article 9 du règlement.

Champs des points :

Cible A10.

Nombre de coups :

Passe unique de 6 coups.

Genre de tir :

Coup par coup.

Positon:

Selon article 11 du règlement.

Prix de la passe :

16.- par tireur, munition comprise.

Distinction:

Aucune.

Répartition immédiate :

| Points | Fass 57/02 | Mousqueton, Fass 90 et Fass 57/03 |
|--------|------------|--------------------------------------|
| 60 | 100 | 90 |
| 59 | 80 | 70 |
| 58 | 50 | 40,- |
| 57 | 40 | 30 |
| 56 | 35 | 25 |
| 55 | 25 | 20 |
| 54 | 20 | 15 |
| 53 | 15 | 10 |
| 52 | 12 | 8 |
| 51 | 8 | 5,- |
| 50 | 5 | 0 |

Pour l'Abbaye de Vullierens :

L'Abbé-Président :

Pour la commission des tirs :

Luc-Francis Martignier

Frédéric Jaggi